



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	19	22	03
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	22	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

21 Juin 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Lundi 27 Juin à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 21 Juin 2022.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. Jean-Philippe NOËL (18h20) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Charly DARMALINGON (18h14) - Mme Fabienne FARAJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO..... (19)

REPRÉSENTÉS : Mme Jocelyne MOCKA - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Rémi DUFLO..... (03)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Jacques ANSELME - M. Alain SARREAU - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE..... (07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Valérie ARICIQUE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée..

D_20220627_51

APPROBATION DU BUDGET DE LIQUIDATION DU SERVICE EN CHARGE DE L'EAU POUR L'EXERCICE 2022

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.2312-2, L.2312-3 ;
- VU la délibération n° CASBT-2014-01-19 du 31 Janvier 2014 autorisant Madame le Président de la Communauté d'Agglomération à signer des conventions de gestion dans le cadre des compétences transférées ;
- VU la délibération n°02 du 20 Février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

- VU la convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes (CAGSC) ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021, rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe qui prévoit une période de liquidation des créances et des dettes de l'établissement en charge de la gestion de ces services ;
- VU le projet de Budget de liquidation présenté par le liquidateur du service de l'Eau Potable de la Régie des Eaux de Trois-Rivières pour l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit ;
- **ENTENDU** l'exposé du liquidateur ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	DEPENSES	Libellé	Montant
011		Charges à caractère général	344 104,23
012		Charges de personnel	
65		Autres charges de gestion courante	107 764,50
66		Charges financières	1 422,39
67		Charges exceptionnelles	762,20
042		Opérations de transferts entre sections	
Total des dépenses			454 053,32
Chap.	RECETTES	Libellé	Montant
013		Atténuations de charges	
70		Vente de produits, prestations	909 523,40
002		Résultat reporté	113 195,48
042		Opérations de transfert entre sections	
Total des recettes			1 022 718,88

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap.	DEPENSES	Libellé	Montant
21		Immobilisations corporelles	15 000,00
23		Immobilisations en cours	
16		Emprunts et dettes assimilés	10 245,09
040		Op. d'ordre de transfert entre sections	
		Restes à réaliser	3 031 043,81
Total des dépenses			3 056 288,90
Chap.	RECETTES	Libellé	Montant
021		Virement de la section d'exploitation	
		Restes à réaliser	2 534 127,86
		Résultat reporté	1 289 337,42
Total des recettes			3 823 465,28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A L'UNANIMITE,

Article 1 :

D'ADOPTER le Budget de liquidation de l'exercice 2022 du Service Public de l'Eau Potable de la Régie des Eaux de Trois-Rivières, et des crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition des opérations détaillées ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 27 Juin 2022.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »*



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE